

Le 26 février 2024, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de LA FOUILLOUSE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire et Président du CCAS.

Date de la convocation : le 20 février 2024.

AVIS DE LA TENUE DE LA PRESENTE REUNION A ETE AFFICHE LE JOUR MEME DE L'ENVOI DES CONVOCATIONS SUR LE PANNEAU OFFICIEL DE LA MAIRIE.

Présents :

Président : M. BOUCHET Patrick,

Membres : Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, Mme PICQ Valérie, M. JOUVE Jean-Nicolas, Mme GOUDIN Sophie, M. ANGENIEUX Marc, M. FERLAY Marcel, Mme JUST Jacqueline, M. LIEVRE Denis.

Absents :

Mme MEYNAND Fabienne, Mme JACQUEMOT Audrey.

Pouvoir : Mme JACQUEMOT Audrey à Mme JUST Jacqueline.

Secrétaire de séance : Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude.

Objet de la délibération :

CCAS

**Aide Financière
Mme KADER Zahia**

EXPOSE

Monsieur Patrick BOUCHET, Maire et Président du CCAS informe les membres du bureau que Mme KADER Zahia demande une aide financière pour le règlement de son assurance logement.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE à l'unanimité :*

✚ **D'ACCEPTER le paiement de l'aide financière pour un montant de 25.10 €
versée auprès d'EURO ASSURANCE.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240313-02-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2024

La Fouillouse,
Le 13 mars 2024.

Le Maire, Président du C.C.A.S

Patrick BOUCHET

